

ANNEE ACADEMIQUE 2018 - 2019

du 17 septembre 2018 au 22 juin 2019

SECTION « ARTISANAT » C.L.TOUR

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. Cotisations: Fixées à **55,00 €** par trimestre ou à **165,00 €** par an et par module.

Une redevance unique de 17,00 € est demandée lors de l'inscription et couvre l'assurance annuelle et les frais administratifs et de fonctionnement.

Les cotisations sont payables: 1er trimestre : **à l'inscription**
2ème trimestre: **le 15 décembre**
3ème trimestre: **le 15 mars**

Le n° de compte de l'ADA est : **BE62 0682 0895 1161**

Il est possible de s'inscrire à plusieurs modules.

Module occasionnel : **6,00 €** à payer le jour même à l'animateur.



Si les cotisations ne sont pas réglées au plus tard 15 jours après la date d'échéance, le membre sera considéré comme démissionnaire et sa place pourra être attribuée à quelqu'un sur liste d'attente. Idem après une absence de 6 semaines sans avertissement.

2. L'arrêt de fréquentation des cours, soit momentané, soit définitif, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.
3. Les membres sont tenus de respecter les jours pour lesquels ils se sont inscrits. Tout changement, même occasionnel, sera considéré comme module occasionnel payant.
4. Les jours d'absence et les jours de congé ne seront pas récupérables. Le troisième trimestre se terminera le 22 juin.
5. Il n'est pas permis aux membres de venir au cours accompagnés systématiquement d'une personne étrangère au cours.
6. Il est interdit de fumer dans l'atelier, le hall d'entrée et les toilettes.

ANNEE ACADEMIQUE 2018 - 2019

7. Il est demandé à chacun de quitter son emplacement en bon état de **propreté** .

8. Les membres victimes de chute ou d'autres sinistres couverts par notre assurance sont priés d'en aviser un des membres du comité dans les plus brefs délais.

9. Il n'y aura pas cours aux dates suivantes:

Jeudi 01/11/2018

Du lundi 24/12/2018 au samedi 05/01/2019

Du lundi 08/04/2019 au samedi 20/04/2019

Mercredi 01/05/2019

Jeudi 30/05/2019

Lundi 24/06/2019

Toussaint

Vacances d'hiver

Vacances de printemps

Fête du travail

Ascension

Début des vacances d'été

14. En cas d'exposition à titre personnel, il est **défendu** d'utiliser le nom de
« **Académie des Ardennes a.s.b.l.** »

15. Les responsables du comité sont:

Claude MÜLLER (Présidente)



086/38.83.58

0495/72.07.51

Edith DEFAWES (Secrétaire)



0496/23 27 79

Aline MÜLLER (Trésorière)



0498/66.34.33

Tous les utilisateurs du lieu s'engagent à respecter le présent règlement .
